Senlis. La tourmente passée, en vertu d'un arrêté du district du 14 messidor an III (2 juillet 1795) qui accordait main-levée à la citoyenne Marie-Thérèse-Eudora Roland, fille unique de l'ex-ministre de l'intérieur de ce nom, des séquestres et scellés apposés sur les meubles et immeubles de ses père et mère et de son oncle Dominique Roland, le naturaliste Bosc, son tuteur, vint prendre possession, le même jour, de la maison, section B, nº 64, et des meubles et effets y contenus.

A. BESANÇON.